

Vous avez bénéficié pendant votre scolarité
d'aménagements antérieurs et vous souhaitez
renouveler ceux-ci



Faites remplir par un médecin agréé ARS, (liste
disponible via ce lien : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/annuaires-des-professionnels-et-etablissements>)

**LA PROPOSITION D'AMENAGEMENTS DE
FORMATION ET D'ÉPREUVES**
(document à télécharger)



Envoi de la Proposition d'Aménagements de Formation et
d'Épreuves au Référent Handicap :

Site de Nancy : Virginie VALIANI
virginie.valiani@irts-lorraine.fr
Site de Ban St Martin : Sandrine KLOEDITZ
sandrine.kloeditz@irts-lorraine.fr



Mise en place d'un

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DE L'APPRENANT.E

Vous pensez avoir besoin d'aménagements pour
suivre votre formation à l'IRTS



Contactez nos **Référentes Handicap**,
pour en échanger :

Site de Nancy : Virginie VALIANI bureau 4390
virginie.valiani@irts-lorraine.fr

Site de Ban St Martin : Sandrine KLOEDITZ bureau 115
sandrine.kloeditz@irts-lorraine.fr